



**PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Administration
n°6
du 6 octobre 2022**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 6 octobre 2022 en séance ordinaire, sur convocation du chef d'établissement du 27 septembre 2022

Le quorum étant atteint (21 participants), M. DEBONNAIRE ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : M. LACOMBE, représentant des parents d'élèves PEEP

Le CA débute par un tour de table.

1. Procès-verbal du 4 avril 2022

La modification demandée par M. LACOMBE au nom des deux fédérations de parents d'élèves PEEP et FCPE a été apportée. Les réponses apportées par M. DEBONNAIRE sont désormais précédées par la publication in extenso de la déclaration faite en début de séance.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	20	0	1

DÉCISION	Le Procès-Verbal du 4 avril est adopté
----------	--

2. Ordre du jour modifié

Le Président présente l'ordre du jour modifié.

3. Procès-verbal du 30 juin 2022

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	15	0	6

DÉCISION	Le Procès-Verbal du 30 juin 2022 est adopté
----------	---

4. Point sur la rentrée

L'effectif est 880 élèves (8 de moins que l'an passé). Détail des effectifs par niveau :

- Secondes : 325 élèves
- Premières : 263 élèves
- Terminales : 254 élèves
- BTS Tourisme 1^{ère} année : 20 élèves
- BTS Tourisme 2^{ème} année : 18 élèves

Le lycée compte donc 10 classes de Seconde, 8 classes de Première et 8 classes de Terminale. M. GUILLOT confirme que les effectifs de Première et de Terminale sont bien pleins.

M. DEBONNAIRE indique que tous les enseignants à temps plein ont bien été nommés. Il y a quand même eu deux problèmes :

- Mathématiques : il manquait 11 heures (complément de service reçu) mais le problème a été assez rapidement réglé avec l'Inspection d'Académie et le Rectorat.
- Français : la classe de Première D n'a pas de professeur de Français depuis la rentrée. M. PINEAU, professeur de Français, fait lecture d'un courrier rédigé avec ses collègues professeurs de Lettres.

"Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration du lycée Duplessis Mornay, Les professeurs de lettres du lycée souhaitent attirer votre attention sur la situation de la classe de première D.

Pendant un mois aucun professeur de français n'a été nommé pour assurer les cours de cette classe malgré les solutions proposées par les professeurs dès le mois de juin. Les élèves ont perdu un temps précieux nécessaire à la préparation de l'examen terminal obligatoire que sont les épreuves anticipées de Français, ce qui constitue clairement un préjudice incompatible avec le principe d'égalité de notre République.

La répartition des services entre les professeurs titulaires s'est faite selon les règles de quotité dès le mois de juin. Elle a été travaillée et reprise jusqu'à la fin du mois de juillet afin de répondre au mieux à l'évolution défavorable de la situation des moyens. Tous les professeurs autorisés à le faire ont été contraints d'accepter des heures supplémentaires. Le reliquat d'un service de 5H00 non pourvu a donc été connu et transmis bien avant la rentrée aux services administratifs du Rectorat. Pour autant aucune nomination n'est intervenue dans un établissement au fort taux d'élèves issus de populations défavorisées.

La présence avérée de professeurs de lettres disponibles sur le bassin saumurois pousse les enseignants de Français du lycée à s'interroger sur une telle situation et à se demander quelles raisons ont sous-tendu le choix de laisser sans professeur les élèves de notre lycée alors même qu'on a fini par leur en attribuer un qui était disponible dès la rentrée.

Au-delà de la question de la gestion administrative, l'ensemble des professeurs de lettres manifeste sa vive inquiétude quant au sort des élèves. Il est évident que l'absence de cours de Français en classe de première pendant un long mois interdit d'imaginer que les élèves puissent présenter les épreuves anticipées de Français sereinement et avec des chances similaires à leurs camarades de promotion. Le décompte des heures perdues est alarmant au regard de la lourdeur et de la difficulté du programme de Français.

Pour finir, nous tenions à insister sur le fait que l'État a l'obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières obligatoires et qu'une situation si prévisible et si injustifiée constitue un manquement à ses devoirs les plus élémentaires vis-à-vis de la Nation et constitue un grave préjudice vis-à-vis des usagers du Service Public.

L'équipe de Lettres du lycée Duplessis Mornay"

M. DEBONNAIRE accepte la proposition de M. LACOMBE d'aborder tout de suite la première question des représentants de la PEEP puisqu'elle porte sur le même sujet (voir questions diverses).

M. DEBONNAIRE confirme qu'une enseignante titulaire a été nommée le 5 octobre et qu'elle commencera ses cours ce vendredi 7 octobre après-midi. Il précise que la quotité sera augmentée de 2 heures par semaine (soit 6 heures de Français/semaine) pour permettre aux élèves de la classe concernée de rattraper leur retard avant les vacances de Noël.

M. DEBONNAIRE remercie les parents d'élèves pour leur action et tous ceux qui sont intervenus mais, s'il n'est pas en mesure d'expliquer ce qui s'est passé au niveau du Rectorat, il assure qu'il cherchera à savoir ce qui a fait défaut. Il souligne également l'efficacité et le soutien sans faille de l'Inspection Académique, et notamment le service des moyens sur ce dossier.

M. PINEAU apporte un témoignage supplémentaire. Lorsqu'il est arrivé dans l'Académie de Nantes il y a 4 ans, il était TZR (Titulaire de Zone de Remplacement) et rattaché à un collège d'Angers. Alors qu'il manquait un professeur de Français dans un lycée de la ville et qu'il était inoccupé depuis 3 semaines, le Rectorat lui répondait qu'il n'avait rien à lui proposer. C'est le Proviseur adjoint du lycée concerné qui a fini par appeler tous les établissements du secteur pour savoir s'il y avait un TZR et qui l'a contacté en

direct. Durant tout ce temps, les services du Rectorat ne l'ont jamais appelé. La situation que nous venons de connaître n'est donc pas une première ou un accident isolé mais semble bien révéler un dysfonctionnement plus profond et durable.

M. LACOMBE ajoute que les Fédérations de parents d'élèves n'ont reçu aucune réponse au courrier qu'ils ont adressé au Rectorat et qui a été relayé par la presse locale.

5. Rapport annuel pédagogique 2021-2022

M. DEBONNAIRE présente le rapport, pour la dernière fois sous cette forme-là.

À la rentrée 2021, le lycée a accueilli 888 élèves (dont 46 en BTS). Pour le niveau seconde, l'effectif a été de 338.

Il constate une stabilité dans la répartition des catégories socio professionnelles des familles comme dans le taux de boursier (20,9 % en 2020). À noter toutefois une augmentation de la proportion de cadres supérieurs et enseignants après deux années de baisse.

L'année a été marquée par la suite de la pandémie et de ses conséquences.

Le taux de redoublement en seconde se maintient même s'il a augmenté par rapport à 2020. Ces redoublements se font uniquement à la demande des familles et après dialogue avec le chef d'établissement.

Le tableau du taux d'orientation en fin de seconde est difficilement lisible du fait de la réforme (fin des sections L, S, ES... en 2019). La seule évolution significative, probablement à mettre en lien avec la pandémie et constatée à l'échelle de l'Académie, est l'augmentation de la proportion d'élèves qui partent en STMG.

Les résultats au BTS et au Baccalauréat sont de 100% de réussite. Le lycée Duplessis-Mornay est le seul lycée public du département à afficher ce taux de 100%. M. DEBONNAIRE nuance tout de même en disant que 2020 et 2021 ne sont pas des années représentatives. Les taux consolidés 2022 ne sont pas encore connus.

À une question de Mme ABBOTT, M. DEBONNAIRE et Mme BRAULT répondent que la cérémonie de remise des diplômes se fera un vendredi soir après les vacances de la Toussaint.

Dans la construction du parcours avenir, les élèves ont bénéficié des interventions (en collectif et en entretien individuel) des deux psychologues de l'éducation nationale. De plus au-delà de l'accompagnement des professeurs principaux, ils ont pu participer aux dispositifs suivants :

- Forum CALEP de l'enseignement supérieur et des formations à destination des élèves de terminale,
- Développement des stages d'observation en entreprise pour les élèves et des mini-stages en sections professionnelles et technologiques comme avec les CPGE.

S'agissant du développement de l'ouverture sociale et culturelle, le lycée a accueilli des formations extérieures ou des concours, contribuant ainsi à renforcer son rayonnement. Ainsi, dans le cadre de l'ouverture culturelle, les élèves ont pu participer, grâce à l'engagement des enseignants, aux actions suivantes :

- Galerie d'arts spécifiquement dédiée aux élèves, nous avons encore eu cette année une exposition des travaux d'élèves (avec M. CLERAN).
- Atelier artistique Théâtre (avec M. PINEAU). Ouverture de l'option théâtre en seconde à la rentrée 2019.
- Atelier musique « rock philo », travail de création (avec M. MÉTIVIER et M. CABARET).
- Parcours théâtre (avec M. PINEAU), ouverture culturelle sur le niveau première.
- Deux concours littéraires (Renaudot et Folio), ouverture culturelle sur le niveau seconde.
- Ateliers culturels : développer la pratique orale autour du Slam.
- Classe média et participation à la semaine de la presse.

- Projet « jeunes en librairie ».
- Lycéens au cinéma.

Concernant le parcours citoyen :

- Les élèves du CVL se sont investis avec des enseignants, des agents et les deux conseillers principaux d'éducation à la création d'un comité de développement durable.
- Les élèves de la MDL et du CVL investis dans les projets du lycée ont bénéficié d'une journée à Paris avec un temps fort : la visite de l'Assemblée Nationale.
- Plusieurs projets solidaires ont été mis en place par les élèves : projets humanitaires en faveur de l'Ukraine - récolte de produits sanitaires pour le secours populaire.
- Dans l'idée de renforcer le sentiment d'appartenance, la MDL a réalisé pour la quatrième année, un sweat-shirt pour le lycée.

M. CHALLET complète le propos de M. DEBONNAIRE en indiquant que beaucoup d'élèves s'investissent dans des projets, travaillent la méthodologie de projet, développent des compétences et que cela a un effet bénéfique sur le climat scolaire.

Concernant le Parcours santé :

- Mise en œuvre du service sanitaire en partenariat avec l'IFSI et la faculté de médecine d'Angers : actions de prévention et de sensibilisation sur les addictions (écrans et alcool).

Ouverture à l'international :

Du fait de l'épidémie (fermeture des frontières et règlement sanitaire), les séjours à l'étranger n'ont pas pu avoir lieu.

Un lien avec un lycée allemand partenaire dans le cadre de l'ouverture d'une section ABIBAC est en cours.

À noter aussi, le travail avec Mme ORIOL qui a débouché sur la candidature du lycée pour obtenir la charte ERASMUS +.

M. PINEAU ajoute qu'il y a aussi l'association AFS (dont il est le référent au lycée) avec laquelle une convention a été signée il y a deux ans. Cela offre la possibilité d'accueillir des élèves étrangers et d'envoyer nos élèves à l'étranger (sur 9/11 mois). Il y a aussi la possibilité d'organiser des échanges entre des classes françaises et étrangères autour d'un projet construit.

Défi pour cette année scolaire 2022-2023 : la refonte du projet d'établissement pour lequel M. DEBONNAIRE compte sur la participation des membres du Conseil d'administration.

M. DRELON évoque une action envisagée l'an passée sur le sujet du mal-être au lycée et demande ce qu'il en est cette année. M. CHALLET précise que cela avait été vu dans le cadre du CESC et que cela a débouché sur des protocoles pour être plus réactifs, pour mieux accompagner les élèves concernés.

M. DUYTS est sorti brièvement de la salle.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0
DÉCISION	Le rapport annuel pédagogique est adopté		

M. DUYTS revient dans la salle.

6. Présentation pédagogique de 4 séjours

- Espagne - Séjour du 5/02 au 10/02/2023

M. DEBONNAIRE rappelle que c'est un séjour qui avait été voté et annulé en 2019 suite au COVID. Il avait été représenté et annulé à nouveau en 2020 pour les mêmes raisons.

Mme BRAULT précise que ce voyage à Valence concerne 49 élèves de première (Spécialité Littérature espagnole) et peut-être de terminale, plus éventuellement quelques secondes (LV2/LV3) en fonction des places restantes pour compléter le remplissage du car.

- Ile de Batz

Les dates initialement prévues en mars en perspective d'épreuves anticipées du baccalauréat en mai, ne sont désormais plus compatibles avec les dates desdites épreuves qui auront finalement lieu en mars. M. DEBONNAIRE propose toutefois de maintenir le projet pour le cas où une opportunité d'hébergement se présenterait sur des dates compatibles.

Mme ABBOTT (FCPE) qui s'est entretenue avant le conseil avec M. FAYET (PEEP) évoque la possibilité d'une action commune des fédérations de parents d'élèves pour réclamer le retour de ces épreuves anticipées en mai plutôt qu'au mois de mars.

Ce séjour concerne 34 élèves de terminales (Spécialité Arts plastiques).

- Italie - Séjour du 02/04 au 08/04/2023

49 élèves (Italien LV2/LV3 + quelques latinistes en fonction des places disponibles).

- Asheville (USA) – Séjour du 09/05 au 17/05/2023

Le dernier séjour aux USA remonte à 2020, juste avant le COVID, mais le retour des Américains n'avait pu se faire. Le voyage concerne 33 élèves de terminale (section Euro).

En réponse à une question de Mme ABBOTT, M. DEBONNAIRE précise que ce voyage, pour des raisons budgétaires, se fait habituellement tous les deux ans et qu'il n'est pas possible de garantir un séjour à tous les élèves.

M. PINEAU a comptabilisé un total de 15 232€ de subventions fléchées sur ces voyages avec nuitées. Il demande si cela correspond à la totalité des subventions attribuées par la Région Pays de la Loire et si tel est le cas, qu'en sera-t-il du financement des voyages sans nuitées qui seront examinés lors du prochain conseil d'administration ?

Mme VALÉRY lui répond qu'en temps normal, les subventions sont réparties sur tous les voyages. Mais, en raison du contexte des dernières années, il y a un phénomène de rattrapage et la direction de l'établissement a fait le choix de flécher l'intégralité des subventions sur ces 4 voyages. Pour les autres, il est toujours possible de faire appel à ADAGE qui aide beaucoup.

M. PINEAU objecte qu'ADAGE (logiciel permettant de gérer les crédits d'État du Pass Culture) ne finance pas les transports qui sont souvent le poste de dépenses le plus élevé.

M. DEBONNAIRE se veut rassurant et affirme qu'aucun projet ne sera laissé de côté. Il concède que le coût des transports est pénalisant pour les établissements de province et crée une iniquité. Tout est fait pour faire d'abord appel au financement ADAGE mais, les transports n'étant pas pris en compte, il est vrai que tous les crédits du lycée (20 000 € pour par année civile) ne peuvent être consommés...

M. GUILLOT demande s'il n'est pas possible de solliciter des subventions exceptionnelles à l'État.

M. DEBONNAIRE répond que la seule solution serait que les transports (qui sont un moyen d'accès à la culture) soient à l'avenir finançables par ADAGE. Il indique aussi qu'il sollicitera la Communauté d'Agglomération.

À la question de M. CHENOUF concernant l'aide apportée aux familles qui en auraient besoin pour financer la participation de leur enfant à ces voyages, M. DEBONNAIRE répond que le lycée dispose de fonds sociaux (de la Région et de l'État) qui servent à cela, "personne ne devant rester au bord du chemin".

Le principe d'un vote groupé proposé par M. DEBONNAIRE est accepté.

NOMBRE DE VOTANTS
21

POUR
21

CONTRE
0

ABSTENTION
0

DÉCISION

Les projets pédagogiques des 4 voyages sont approuvés à l'unanimité.

7. Adoption des budgets des voyages présentés

Mme VALERY présente les budgets des 4 voyages. S'agissant de budgets prévisionnels, ils peuvent donc être réajustés au vu des dépenses et recettes effectives une fois le voyage effectué. Pour les familles, il ne peut y avoir de réajustement à la hausse.

- Espagne : 18 189,66 €

Tarif élève : 300 €

Logement dans des familles.

M. DEBONNAIRE indique qu'il n'a pas jugé utile de souscrire d'assurance sur ce voyage.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0
DÉCISION	Approbation à l'unanimité		

- Île de Batz : 13 684,80 €

Tarif élève : 300 €

Logement dans un centre d'hébergement.

Pas d'assurance.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0
DÉCISION	Approbation à l'unanimité		

- Italie : 21 496 €

Tarif élève : 350 €

Logement en hôtel.

Pas d'assurance.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0
DÉCISION	Approbation à l'unanimité		

- USA (Asheville) : 37 310,78 €

Tarif élève : 900 €

Logement dans des familles.

Souscription d'une assurance annulation pour un montant de 1 190 €.

M. LACOMBE s'interroge sur une pratique qui lui semble inéquitable puisque selon qu'il ait la chance ou pas de se trouver dans la bonne année, un élève peut avoir l'occasion au cours de son parcours au lycée de participer à 2 ou 3 voyages alors qu'un autre n'en fera aucun. Puisque la contrainte première est budgétaire, pourquoi programmer un séjour aussi lointain tous les deux ans plutôt que d'organiser un séjour en Angleterre ou en Irlande tous les ans ?

M. PINEAU souscrit à ce propos et ajoute que dans le contexte actuel où la problématique environnementale est essentielle, le fait de prendre l'avion et d'envoyer les élèves si loin est problématique. Il conviendra certainement de modifier à l'avenir nos pratiques et façons de penser.

M. DRELON considère qu'il faudrait aussi essayer de privilégier les voyages en train à chaque fois que cela est possible.

Mme BRAULT ajoute que l'on pourrait étendre le raisonnement au-delà de la section Euro à tous les élèves du lycée.

M. DEBONNAIRE indique aussi que ce voyage est né d'un jumelage initié en 2019 avec un lycée d'Asheville en lien avec un projet de la Ville de Saumur puisque les deux villes sont liées par un pacte d'amitié depuis 1996.

M. DEBONNAIRE et Mme BRAULT conviennent qu'il faut réfléchir à la question.

M. VAYSSIÈRE ajoute qu'au moment où ce projet politique de la Ville de Saumur de réactiver la coopération entre Saumur et Asheville a été initié, il avait été dit que cela ne devait en aucun cas pénaliser ou empêcher d'autres projets de l'établissement.

Pour conclure, M. DEBONNAIRE indique que ces questions sont des questions qui se doivent d'être posées dans le cadre d'un projet d'établissement.

Mme SAUDÉ se pose la question du projet pédagogique autour de ces voyages.

M. DEBONNAIRE et Mme BRAULT confirment l'intérêt pédagogique de ces voyages qui sont en lien direct avec les programmes, sans compter qu'il ne faut pas oublier le travail effectué en classe en amont et en aval du voyage.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	19	0	2
DÉCISION	Budget adopté à la majorité.		

M. BRICOUT quitte la salle.

8. Tableau des permanences

Monsieur le Proviseur présente le tableau des permanences des petites vacances.

9. Convention d'occupation des piscines

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0
DÉCISION	Approbation à l'unanimité		

10. Convention d'occupation à titre précaire de l'appartement n°9

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0
DÉCISION	Approbation à l'unanimité		

11. Convention d'occupation des locaux

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	20	0	0
DÉCISION	Approbation à l'unanimité		

12. Point sur les travaux

- Réfection des chaudières : les chaudières de l'internat fonctionnent (eau chaude sanitaire). Les nouvelles chaudières gaz du lycée doivent être fonctionnelles pour le 15 octobre.
- Réfection du sol à la sortie du réfectoire : la Région a tenu compte d'une remarque exprimée par un enseignant lors d'un précédent conseil d'administration et a finalement opté pour un béton désactivé plutôt que pour un bitume.
- Réfection du portail face au Château et remplacement de quelques ouvrants : la société qui devait intervenir cet été n'est pas venue...
- M. GUILLOT demande ce qu'il en est du projet de transformer d'anciens sanitaires des bâtiments B et C en vestiaires et douches pour le personnel. M. DEBONNAIRE répond que cela sera fait durant l'année scolaire par l'équipe du service maintenance du lycée.
- M. PINEAU signale aussi le mauvais état du portail rouge de la rue Duruy et des boiseries des bancs de la cour. M. DEBONNAIRE indique que les bancs de l'esplanade ont été repeints par les agents du lycée, les pots de fleurs ont été nettoyés... Ces travaux seront donc poursuivis sur le bas. S'agissant du portail d'entrée des élèves, les travaux à engager ne peuvent être effectués par les personnels du lycée.

13. Questions diverses adressées par les parents d'élèves de la PEEP

- Pas de professeur de Français pour la Première D depuis la rentrée

Nous espérons évidemment que vos efforts conjugués à notre mobilisation auront permis à la classe de Première D de disposer d'un professeur de Français à la date du conseil d'administration. Si tel est bien le cas, quel dispositif et quels moyens spécifiques supplémentaires l'administration de l'Éducation Nationale et le lycée envisagent-ils pour permettre aux élèves de cette classe de rattraper le retard pris (rentrée + 5 semaines de vacance de poste à la date de notre réunion, soit 20 heures de cours) dans le programme et la préparation des épreuves du baccalauréat ?

Cette question a été abordée et débattue dès le début du conseil d'administration.

- Emplois du temps

Au-delà des ratés des emplois du temps provisoires des deux premières semaines, les emplois du temps définitifs de cette année scolaire posent à nouveau pas mal de questions (nombreux "trous" qui peuvent augmenter significativement l'amplitude de présence au lycée, déplacements pour une seule heure de cours sur une journée...).

Nous sommes bien conscients que l'exercice est certainement très compliqué (spécialités, options...) mais vous nous aviez laissés espérer une amélioration à la faveur d'une nouvelle organisation.

Les cas qui nous ont été rapportés et qui sont toujours très partiels sont-ils minoritaires ou la difficulté persiste-t-elle à plus grande échelle ? Qu'en est-il selon vous ?

Devons-nous être fatalistes ou pouvons-nous espérer à l'avenir des emplois du temps plus cohérents et équilibrés ?

L'an dernier, en conseil d'administration, des enseignants avaient aussi pointé du doigt une répartition parfois peu appropriée de leurs heures de cours à une même classe au sein de la semaine

(de mémoire, regroupement de toutes leurs heures sur deux jours à suivre par exemple). Les enseignants présents peuvent-ils nous dire ce qu'il en est cette année de leur point de vue ?

Mme BRAULT qui a pris ses fonctions fin août indique que les emplois du temps sont généralement faits par les proviseurs adjoints et qu'elle a trouvé une situation compliquée en raison d'une part de mauvais paramétrages de cours, d'autre part de la multiplicité de choix induits par la réforme qui a beaucoup individualisé les parcours. Les contraintes se sont additionnées au point d'aboutir à une impasse ; il a donc fallu reprendre tout en urgence dans un délai très contraint. Elle confirme que le résultat ne lui convient pas et que personne n'est satisfait, ni la direction, ni les enseignants, ni les élèves, ni les parents.

Les enseignants se sont concertés, des pistes d'améliorations sont identifiées sur lesquelles il faudra se mettre d'accord mais qui nécessiteront de changer certaines habitudes.

M. DEBONNAIRE indique qu'il a échangé sur le sujet avec des collègues chefs d'établissements publics d'Angers et va demander à intégrer leur groupe de travail qui se penche sur cette question.

M. GUILLOT demande si l'on peut suggérer des parcours pour les élèves.

M. DEBONNAIRE répond qu'on peut les suggérer mais pas les imposer.

M. LUBRANO pose aussi la question du lien entre la liberté de choix des spécialités permise par la réforme et la réalité de PARCOUSUP car certains établissements d'enseignement supérieur ne jouent pas le jeu et certains élèves ne peuvent finalement pas s'orienter comme ils le souhaitent, simplement en raison du choix de certaines spécialités qui sortent du cadre des anciennes filières que certains établissements ont réinstaurées d'une autre manière.

M. PINEAU estime que nous subissons tous une réforme qui nous bloque et dénonce le racket des frais d'inscription que certaines écoles publiques ou privées réclament aux élèves pour déposer un dossier de candidature.

M. LUBRANO pense qu'il faudrait très fortement suggérer des parcours dès la seconde et que les informations et enjeux devraient aussi être largement relayés par les représentants des parents d'élèves.

- Réunions de rentrée

L'an passé, en raison de la situation sanitaire et les protocoles en vigueur, vous aviez renoncé à organiser des réunions de rentrée. Ce point particulier avait fait de notre part l'objet d'une question lors du Conseil d'administration du 30 novembre.

Le contexte sanitaire de la rentrée 2022 n'était pas contraignant mais il n'y a pas eu pour autant de réunion de rentrée. Quelques parents, notamment des nouveaux arrivants sur le Saumurois, se sont étonnés auprès de nous qu'il n'y en ait pas eu.

Pouvez-vous nous dire pourquoi vous n'avez pas jugé utile de programmer ces réunions de rentrée qui sont pourtant autant d'occasions privilégiées pour établir un premier contact avec les parents, aussi bien pour vous que pour les fédérations de parents d'élèves ?

Mme BRAULT répond que la question ne s'est pas posée en ces termes et que de telles réunions ne pouvaient être envisagées dans le contexte de cette rentrée où la préoccupation première était celle des emplois du temps.

Des réunions parents-enseignants pour les secondes auront lieu le 18 octobre ; début novembre pour les premières et début décembre pour les terminales. Le principe est que chaque professeur principal de Seconde accueillera les familles dans une salle de classe.

M. DEBONNAIRE et Mme BRAULT proposent aux parents des fédérations de parents d'élèves de participer à ces réunions et de passer dans toutes les classes pour établir un contact avec les parents.

M. LACOMBE déplore à nouveau que des réunions de rentrée ne soient pas organisées dès les premières semaines de septembre car c'est à ce moment-là qu'il est important de mobiliser les parents dont on a vu à travers les élections combien ils ne se sentaient pas concernés. En octobre, novembre et décembre, c'est beaucoup trop tard. Et il est donc difficile dans ces conditions de demander aux fédérations de relayer efficacement un certain nombre de messages.

- Communication

Lors de la réunion du 30 novembre dernier, nous avons aussi relayé la perception d'un manque de communication assez largement exprimé par les parents d'élèves.

Pour améliorer cette communication en direction des parents, ne pourriez-vous pas envisager une courte newsletter (mensuelle ou bimestrielle par exemple) qui vous permettrait de les informer régulièrement sur les événements à venir (calendrier d'orientation, sorties, animations, expositions, voyages scolaires, rencontres parents/professeurs, réunions d'information, conseils de classe...), les nouveaux interlocuteurs, départs et arrivées d'enseignants, ou changements d'organisation, etc. ?

M. DEBONNAIRE, Mme BRAULT et M. CHALLET dit avoir bien pris en compte ce besoin qui se traduit concrètement par une systématisation des communications via PRONOTE sans qu'il soit nécessaire (cela serait d'ailleurs humainement impossible) de recourir à d'autres moyens.

M. LACOMBE confirme l'avoir remarqué et trouve que PRONOTE est une bonne solution. Il concède d'ailleurs que peu de parents lisent les newsletters adressées par les fédérations (environ 30%) et déplore par la même occasion le très faible taux de participation aux élections qui viennent d'avoir lieu (10% de suffrages exprimés). Il rappelle aussi que, selon une enquête menée l'an passé en novembre, beaucoup de parents n'utilisent pas PRONOTE qu'ils ne voient que comme un outil de "flicage" de leurs enfants auxquels ils disent faire confiance. Cela révèle un manque notoire de connaissance des fonctionnalités et intérêts de cette application qu'il conviendrait de combler.

Mme BRAULT propose d'adresser un mail aux parents d'élèves pour les sensibiliser à l'intérêt d'utiliser PRONOTE et précise que toute information diffusée par ce biais génère une notification sur l'application mobile qui est d'un usage et d'un accès plus simple que sur ordinateur.

- Centre de Documentation et d'Information (CDI)

En relation avec la question des emplois du temps, nous voudrions évoquer la question des horaires d'ouverture du CDI. Si on le compare à celui de quelques autres lycées du secteur, le CDI de Duplessis-Mornay fait un peu figure de parent pauvre avec seulement 28h d'ouverture par semaine et sur 4 jours seulement. Pourquoi le CDI n'est-il ouvert que 28h/semaine ?*

Comment se justifie la fermeture du mercredi matin ?

Quels sont les moyens humains affectés au CDI ?

Ont-ils toujours été à ce niveau ou ont-ils été réduits ?

** CDI Sadi Carnot - Jean Bertin (Saumur) : 46,5h sur 5 jours*

** CDI Joachim du Bellay (Angers) : 48h sur 5 jours*

** CDI David d'Angers (Angers) : 40h sur 5 jours*

** CDI Robert Schumann (Cholet) : 40h sur 5 jours*

** CDI Fernand Renaudeau (Cholet) : 43h sur 5 jours*

M. DEBONNAIRE répond que les horaires d'ouverture sont directement liés aux moyens humains mis à disposition et qui sont eux-mêmes corrélés aux effectifs de l'établissement. Il n'est donc pas possible de faire mieux en la circonstance et le chef d'établissement n'a pas de latitude sur le sujet.

- Demi-pension et protocole sanitaire

Pouvez-vous nous expliquer les raisons qui vous ont conduits à demander aux élèves de se servir eux-mêmes ? Avec un mois de recul, quel bilan faites-vous de ce changement d'organisation ?

M. DEBONNAIRE indique que l'objectif de cette nouvelle organisation est de réduire le gaspillage alimentaire.

Selon M. GIRARDEAU, un premier bilan fait déjà apparaître des résultats spectaculaires (quantité de déchets divisée par 2) tout en étant source de satisfaction pour les élèves. Les mains des élèves sont toujours désinfectées avec une solution hydroalcoolique à l'entrée du self.

M. CHALLETMET souligne les progrès faits dans l'organisation des services qui sont plus fluides.

Ce mode opératoire sera-t-il revu en fonction de l'évolution de la situation sanitaire ?

De même, les emplois du temps définitifs sont-ils compatibles avec une éventuelle réactivation du protocole sanitaire COVID ou vous faudra-t-il à nouveau les modifier dans un tel scénario qui n'est pas totalement improbable ?

M. DEBONNAIRE n'envisage pas de toucher à nouveau aux emplois du temps qui, sauf en cas d'accroissement des contraintes sanitaires, sont compatibles avec la mise en œuvre des protocoles connus.

Pouvez-vous nous faire un point sur la situation épidémique actuelle au sein du lycée ?

Comme il l'avait fait l'an passé, M. DEBONNAIRE va de nouveau diffuser un bilan hebdomadaire chaque fin de semaine. Depuis la rentrée, le lycée a compté 13 élèves et 5 enseignants positifs. Cette semaine, le bilan est de 1 enseignant et 2 élèves positifs.

- Actions Éducatives Ligériennes (AEL)

Certaines classes du lycée ont-elles déjà sollicité et bénéficié de ce dispositif régional ?

Si ce n'est pas le cas, pour quelle(s) raison(s) ?

Y-a-t-il à votre connaissance des projets pour cette année ?

M. DEBONNAIRE répond que 196 élèves ont bénéficié de ce dispositif l'an passé.

M. PINEAU indique ne pas comprendre comment ça se passe cette année ; il comptait déposer à nouveau un projet pour cette année 2022-2023 mais n'a pas trouvé le moyen de le faire sur le site du Conseil régional alors que le calendrier indique une date limite de dépôt des dossiers le 16 octobre.

M. LACOMBE fait état d'un article de presse relayant les propos de quelques élus de l'opposition régionale alertant sur une réduction drastique des budgets dédiés à ces actions et sur une réduction non moins significative des thématiques.

Mme BELLARD s'inscrit en faux, indique que les budgets ne seront pas diminués mais que la date limite de dépôt des projets sur le site web de la Région sera finalement décalée au début de l'année 2023.

M. PINEAU ne comprend pas ce nouveau calendrier avec un dépôt des dossiers en janvier alors que l'on fonctionne en année scolaire.

- Rénovation thermique et énergétique du lycée

Le sujet a été évoqué à plusieurs reprises en conseil d'administration au détour des échanges concernant le changement des chaudières gaz sans que nous ayons eu une réponse claire et précise à la question que nous posons donc formellement cette fois-ci : le lycée Duplessis-Mornay est-il identifié par la Région comme l'un des établissements prioritaires devant faire l'objet d'une rénovation thermique et énergétique complète ?

Si oui, pour quand les travaux sont-ils planifiés et sur combien d'années ?

Dans le cas contraire, pouvez-vous nous expliquer les raisons qui font que cette urgence n'est pas identifiée comme telle par la Région et que des travaux d'ampleur ne sont pas encore planifiés alors même qu'aucun responsable technique ou élu régional ou local ne peut ignorer que ce lycée est une véritable "passoire thermique" ?

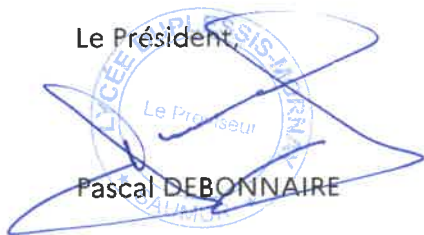
Sauf erreur de notre part, la particularité du lycée Duplessis-Mornay est que les bâtiments sont propriété de la Ville de Saumur. Cela constitue-t-il un frein, et si oui, en quoi ?

Pour Mme BELLIARD, si le lycée bénéficie bien de travaux réguliers financés par la région Pays de la Loire, y compris dans le domaine énergétique (installation de nouvelles chaudières gaz effectués cet été par exemple), aucun programme global et d'ampleur n'est actuellement planifié. Elle ajoute que le fait que les bâtiments soient propriété de la Ville de Saumur ne constitue en rien un frein en la matière.

M. DEBONNAIRE complète son propos en faisant en revanche état de la difficulté que constitue le fait d'être situé dans le périmètre du Château de Saumur, ce qui au regard des contraintes imposées par l'Architecte des Bâtiments de France ne manquera pas de compliquer un tel projet et d'en allonger la gestation.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,



Pascal DEBONNAIRE

Le secrétaire de séance,



Thierry LACOMBE

Destinataires :

- membres du C. A.
- dossier C. A.